

Préambule

La présente charte a été rédigée communément entre la Ligue Nationale de Basket (LNB) et l'Union Nationale des Clubs de Supporters de Basket (UNCSB) dans le cadre de la convention qui lie ces deux entités depuis la saison 2014-2015.

Pour rappel, cette convention a été mise en place dans le but d'ouvrir le dialogue entre la LNB et les clubs de supporters avec pour objectif d'assurer la promotion du basket à travers les valeurs fondatrices qui nous rassemblent que sont le respect et le fairplay.

Article 1 – Objet

La charte du supporter a pour objet de rappeler à chaque supporter l'importance de ces valeurs de respect et de fairplay qui doivent prédominer dans les championnats organisés par la LNB et dans les salles, tout en précisant également la réglementation en matière d'animation des salles de première division et deuxième division.

Article 2 - Respect et fairplay

Les supporters s'engagent à respecter l'ensemble des acteurs d'une rencontre de basket professionnelle :

- Le public dans son ensemble et les supporters de l'équipe adverse
- L'ensemble des officiels de la rencontre qu'ils soient arbitres, officiels de table de marque, commissaire FFBB-LNB
- Les joueurs et les entraîneurs des deux équipes
- Les dirigeants et représentants des instances, ainsi que des clubs sportifs
- Le personnel des clubs et de l'exploitant de la salle

Les supporters s'engagent par ailleurs à respecter les installations et à ne porter aucune dégradation dans les salles qui les accueillent.

Article 3 - Ambiance et animation des salles

Afin d'encourager leurs équipes et de dynamiser les salles, les clubs de supporters ont la possibilité (si le règlement intérieur de la salle le permet) d'utiliser les éléments suivants :

- Instruments de musique dit «classique»
- Tambours
- Taps-Taps en plastique
- Un mégaphone par groupe
- Les drapeaux ignifugés avec hampe en PVC
- Les maillots géants
- Tifos

Il est rappelé que l'utilisation de ces éléments doit uniquement être réservée à animer positivement la salle.

Les éléments listés au sein de l'annexe « Liste des objets interdits » sont interdits par la LNB dans les salles de première division et deuxième division.

Article 4 - Accueil des supporters dans les salles de première division et deuxième division

Les dispositions sont prévues au sein du règlement marketing...